« FORSEE POWER »

Société anonyme au capital de 7.155.072,70 euros Siège social : 1 boulevard Hippolyte Marquès – 94 200 lvry sur Seine RCS CRETEIL 494 605 488

(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, des informations relatives aux attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont été autorisées, en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- par l'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 5 août 2021 (ci-après le « *Plan n°1* »),
- par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 15 octobre 2021 (ci-après le « *Plan n°2* »),

I. Le Plan n°1

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 5 août 2021, il a été décidé d'autoriser le Président de la Société (sous sa forme sociale de société par actions simplifiée) à procéder, à une ou plusieurs attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société ou des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, qui répondent aux conditions fixées par la loi, et dont il appartiendra au Président de déterminer l'identité et de fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires à émettre, dans la limite de quatre mille (4.000) actions ordinaires.

Usant des délégations qui lui ont été consenties par ladite assemblée générale, le Président a, selon décisions en date du 14 septembre 2021 décidé d'attribuer gratuitement au bénéfice de certains salariés de la Société 3.820 actions.

Cette attribution a ouvert pour ces bénéficiaires une période d'acquisition d'un (1) an à compter du 14 septembre 2021 et une période de conservation d'un (1) an à compter de la date à laquelle ces actions auront été définitivement attribuées.

Le nombre des actions attribuées gratuitement susvisées a été ajusté, au regard de la division de la valeur nominale des actions de la Société, qui a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, tenue le 15 octobre 2021.

Au titre de ce Plan n°1 :

- aucune action n'a été attribuée gratuitement durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, à un mandataire social de la Société à raison du mandat qu'il exerce au sein de la Société ,
- 382.000 actions ont été attribuées gratuitement au bénéfice des salariés de la Société, durant l'exercice social clos le 31 décembre 2021, dans les proportions ci-après décrites ;
- sur les 382.000 actions attribuée gratuitement, 362.000 ont été définitivement acquises par les salariés de la Société bénéficiaires, durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- la période de conservation des 362.000 actions ordinaires est expirée depuis le 14 septembre 2023.

Historique des attributions d'actions gratuites du Plan n°1 :

Informations sur les actions attribuées gratuitement				
Plan d'attribution gratuite	Plan n°1			
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	5 août 2021			
Date de décision du Président (attribution)	14 septembre 2021			
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont le nombre attribué à	382 000 ¹			
M. Christophe Gurtner (Président-Directeur Général)	0			
Date d'acquisition des actions	1 an à compter de l'attribution, soit à l'issue du 14 septembre 2022			
Date de fin de période de conservation	1 an à compter de la date d'acquisition, soit le 14 septembre 2023			
Nombre d'actions souscrites	362.000			
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	20.000			
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	/			

⁽¹⁾ Le nombre d'actions attribués gratuitement a été ajusté au regard de la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, tenue le 15 octobre 2021.

II. <u>Le Plan n°2</u>

Par délibération de l'assemblée générale mixte des associés en date du 15 octobre 2021, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'administration de la Société à procéder, à une ou plusieurs attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société au profit de salariés et/ou dirigeants de la Société ou des sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, qui répondent aux conditions fixées par la loi, et dont il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer l'identité et de fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires à émettre, dans la limite de 1.970.845 actions ordinaires.

Il est rappelé que le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2021 avait décidé des critères portant sur la rémunération variable au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. En application de ces principes, le Conseil d'administration a, en date du 6 avril 2022, décidé qu'il serait attribué gratuitement 282.616 actions au bénéfice de Monsieur Christophe Gurtner. Ces 282.616 actions ont, formellement, été attribuées gratuitement, le 7 juin 2022.

Le 14 septembre 2022, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte des associés en date du 15 octobre 2021, en attribuant gratuitement 64.000 actions au bénéfice de salariés de la Société.

Le 14 septembre 2023, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte des associés en date du 15 octobre 2021, en autorisant l'attribution gratuite à hauteur maximum de 251.000 actions ordinaires et a donné tous pouvoirs au Président-Directeur Général aux fins notamment de déterminer l'identité du ou des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions ordinaires et de décider du nombre d'actions ordinaires à attribuer à chacun.

Le 21 décembre 2023, le Président-Directeur Général a fait usage de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil d'administration le 14 septembre 2023, en attribuant gratuitement 208.000 actions au bénéfice de salariés de la Société.

Au titre de ce Plan n°2 :

- 282.616 actions ont été formellement attribuées gratuitement durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société ;
- 64.000 actions ont été attribuées gratuitement durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, au bénéfice de salariés de la Société ;
- 208.000 actions ont été attribuées gratuitement durant l'exercice social clos le 31 décembre 2023, au bénéfice de salariés de la Société ;
- sur les 554.616 actions attribuées gratuitement, 314.616 actions ordinaires ont été définitivement acquises durant l'exercice social clos le 31 décembre 2023, à hauteur de 282.616 actions ordinaires par le Président-Directeur Général et à hauteur de 32.000 actions ordinaires par les héritiers d'un salarié de la Société ;

Historique des attributions des actions gratuites du plan n°2 :

Informations sur les actions attribuées gratuitement					
Plan d'attribution gratuite	Plan n°2				
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	15 octobre 2021				
Date de décision du Président (attribution)	15 octobre 2021 14 septembre 2022 21 décembre 2023				
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont le nombre attribué à	554.616				
M. Christophe Gurtner	282.616				
Date d'acquisition des actions	 (i) le 15 octobre 2023, pour les AGA attribuées le 7 juin 2022, à Monsieur Christophe Gurtner (ii) 1 an à compter de l'attribution, soit le 14 septembre 2023, pour les AGA attribuées le 14 septembre 2022, aux salariés (iii) 1 an à compter de l'attribution, soit le 21 décembre 2024, pour les AGA attribuées le 21 décembre 2023, aux salariés. 				
Date de fin de période de conservation	 (i) le 15 octobre 2024, pour les AGA attribuées le 7 juin 2022, à Monsieur Christophe Gurtner (1) (i) 1 an à compter de la date d'acquisition, soit le 14 septembre 2024, pour les AGA attribuées le 14 septembre 2022, aux salariés; (ii) 1 an à compter de la date d'acquisition, soit le 21 décembre 2025, pour les AGA attribuées le 21 décembre 2023, aux salariés 				
Nombre d'actions souscrites	314.616				
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	32.000				
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	45.384				

⁽¹⁾ Il est précisé que conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, au moins 20% des actions gratuites définitivement acquises devront être conservées au nominatif par Monsieur Christophe Gurtner, jusqu'à la cessation de ses fonctions opérationnelles au sein de l'une des sociétés du Groupe Forsee Power.

Vous trouverez ci-après le nombre et la valeur des actions qui ont été attribuées par notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux salariés de notre Société, qui ne sont pas mandataires sociaux :

Bénéficiaires	Plan d'attribution gratuite	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Valeur nominale des actions attribuées gratuitement	Nombre d'actions souscrites
Salarié 1	Plan n°2	10 000	0,10 €	0
Salarié 2	Plan n°2	10 000	0,10 €	0
Salarié 3	Plan n°2	10 000	0,10€	0
Salarié 4	Plan n°2	10 000	0,10€	0
Salarié 5	Plan n°2	10 000	0,10 €	0
Salarié 6	Plan n°2	10 000	0,10€	0
Salarié 7	Plan n°2	18 000	0,10€	0
Salarié 8	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 9	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 10	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 11	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 12	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 13	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 14	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 15	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 16	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 17	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 18	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 19	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 20	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 21	Plan n°2	3 000	0,10€	0
Salarié 22	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 23	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 24	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 25	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 26	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 27	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 28	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 29	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 30	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 31	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 32	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 33	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 34	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 35	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 36	Plan n°2	20 000	0,10€	0
Salarié 37	Plan n°2	10 000	0,10€	0
Salarié 38	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 39	Plan n°2	3 000	0,10 €	0

Salarié 40	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 41	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 42	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 43	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 44	Plan n°2	3 000	0,10 €	0
Salarié 45	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 46	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 47	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
Salarié 48	Plan n°2	2 000	0,10 €	0
		208 000		0

Le Conseil d'administration